



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mars 2025

Date de convocation

27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

27 FEVRIER 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARNEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....27

Votants.....33

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Frédérique VISTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Karim BERBACHE, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

N° DEL-25-03

Objet

**Recrutement
d'agents
contractuels sur
des emplois non
permanents pour
faire face à un
besoin lié à un
accroissement
saisonnier d'activité**
- Année 2025

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 mars 2025****Rapport :**

La délibération porte sur le recrutement d'animateurs saisonniers à temps complet et/ou non complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer, si besoin, des fonctions d'animation lors des vacances scolaires, notamment en avril et juillet. Ces recrutements viennent en sus de nos équipes à l'année et répondent au besoin en fonction de l'annualisation de nos titulaires et contractuels, en fonction d'éventuels arrêts.

A ce titre, seront créés au maximum 6 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur d'Accueil Collectif de Mineurs, soit :

- 3 emplois liés à l'activité des vacances d'Avril, pour une durée de 2 semaines
- 3 emplois liés à l'activité des vacances d'été, pour une durée de 4 semaines

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 7 mars 2022 ;

Considérant que, pendant les vacances scolaires, des activités de loisirs pour les enfants sont organisées et qu'il est nécessaire de recruter des animateurs qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant ces périodes, en sus des agents titulaires et contractuels annualisés ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique précité ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,
- d'inscrire à cette fin une enveloppe de crédits correspondants au budget de l'année concernée.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 059-215903832-20250305-DEL_25_03-DE

SLOW

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 13/03/2025....
Document exécutoire à compter du 13/03/2025